

ARRETE PORTANT MODIFICATION  
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION  
ET DU STATIONNEMENT

CHEMIN DE LA PORCHERIE

TRAVAUX DE VOIRIE

ARRETE N° 2023/76

**Le Maire de la ville de CHANIER**

VU le code général des collectivités territoriales  
Art L2213.1 à L2213.6.

VU le code de la route articles R411.8, R411.25

VU la demande en date du 25 mai 2023 de l'entreprise  
GUINTOLI -NGE

VU les travaux entretien de voirie réalisés par  
l'entreprise pour le compte de la commune,

**ARRETE**

**Article 1 :** Entre le 12 juin et le 12 juillet 2023, pour une durée de 5 jours, au droit des lieux d'intervention sur la voie susvisée la route sera barrée au droit des travaux.

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

**Article 3 :** L'entreprise GUINTOLI représentée par M Mathieu MORTEL, a la charge de la mise en place et l'entretien de la signalisation réglementaire.

**Article 4 :** Ampliation du présent sera transmise à :

Monsieur le chef de Brigade de la Gendarmerie Nationale de Saintes  
La Police Municipale  
GUINTOLI

Fait à CHANIER le 25 mai 2023  
Le Maire

Eric PANNAUD

